

Série : Histoire de l'Église  
Leçon 4 : Les fondations de la foi  
(A.D. 33-325)

Prêché mercredi le 28 janvier 2015  
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda  
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples  
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,  
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)  
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3  
Voir le contenu détaillé sur le site Web  
Série : Histoire de l'Église (T-3)  
Leçon 4 : Les fondations de la foi (A.D. 33-325)  
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda  
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689  
[www.pourlagloiredechrist.com](http://www.pourlagloiredechrist.com)  
Par : Marcel Longchamps

## **INTRODUCTION**

La saine doctrine est la fondation de la foi :

Tite 1 : 7-9

*7 Car il faut que l'évêque soit irréprochable, comme économe de Dieu ; qu'il ne soit ni arrogant, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni porté à un gain déshonnête ;*

*8 mais qu'il soit hospitalier, ami des gens de bien, modéré, juste, saint, tempérant,*

*9 attaché à la vraie parole telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs.*

Ce que les gens croiront sur le péché, le salut, les Saintes Écritures, déterminera leur destinée éternelle aussi bien que leur relation avec Dieu le Père :

Jean 7 : 17

*17 Si quelqu'un veut faire sa volonté, il connaîtra si ma doctrine est de Dieu, ou si je parle de mon chef.*

© Mount Zion Bible Institute

La saine doctrine unit et elle nous a été confiée pour préservation et pour proclamation.

Jude 1 : 3 (préservation)

*3 Bien-aimés, comme je désirais vivement vous écrire au sujet de notre salut commun, je me suis senti obligé de le faire afin de vous exhorter à combattre pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes.*

2 Jean 1 : 9-10 (préservation)

*9 Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu ; celui qui demeure dans cette doctrine a le Père et le Fils.*

*10 Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas : Salut !*

Psaumes 40 : 6 (proclamation)

*5 (40-6) Tu as multiplié, Éternel, mon Dieu ! Tes merveilles et tes desseins en notre faveur ; Nul n'est comparable à toi ; Je voudrais les publier et les proclamer, Mais leur nombre est trop grand pour que je les raconte.*

Pour établir la saine doctrine, les discussions sont nécessaires :

1 Corinthiens 11 : 18-19

*18 Et d'abord, j'apprends que, lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a parmi vous des divisions, — et je le crois en partie,*

*19 car il faut qu'il y ait aussi des sectes parmi vous, afin que ceux qui sont approuvés soient reconnus comme tels au milieu de vous. —*

Pour bien profiter des leçons, il est conseillé de prier le Seigneur, de méditer sur ce que vous venez d'apprendre et de l'appliquer dans votre vie de tous les jours.

## **D) L'IMPORTANCE DE LA DOCTRINE POUR L'ÉGLISE**

### **A) Le Canon des Saintes Écritures**

## **I. GÉNÉRALITÉS**

Le mot français canon est dérivé du grec kanôn, traduction du terme sémite qanu et de l'hébreu qaneh signifiant à l'origine « roseau » ou « canne » (Ez 40 :

3) puis, par extension, « norme » ou « règle » (Gal 6 : 16). Plus tard, on parlera de « décret », de « mesure officielle », puis de « liste officielle ». Le canon des Écritures Saintes constitue donc la liste des livres reconnus dignes d'être incorporés à un recueil d'écrits inspirés de Dieu : la Bible.

Plusieurs facteurs ont guidé le choix des livres canoniques :

**a) L'inspiration directe, pleine et entière de Dieu :** « Toute écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire... » (2 Tim 3 : 16). Ce verset prouve l'inerrance (état de ce qui est sans erreur) des écrits divinement inspirés : une quarantaine d'auteurs différents ont transmis une même et unique pensée divine pendant une période de rédaction particulièrement longue, plus de 15 siècles !

**b) La prophétie inhérente et la conviction interne à l'Écriture elle-même :** « Aucune prophétie de l'écriture ne s'interprète elle-même ; car la prophétie n'est jamais venue par la volonté de l'homme, mais de saints hommes de Dieu ont parlé, étant poussés par l'Esprit Saint. » (2 Pi 1 : 20-21). Remarquons, à cet égard, que le N.T. cite pratiquement chacun des 39 livres de l'A.T.

**c) La puissance spirituelle propre au texte: elle octroie à ce dernier une autorité spontanée :** « La parole de Dieu est vivante et opérante, et plus pénétrante qu'aucune épée à deux tranchants, et atteignant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; et elle discerne les pensées et les intentions du cœur » (Héb 4 : 12).

**d) La cohérence doctrinale et l'exactitude historique :** ce qui est faux (comme les erreurs historiques du livre de Judith) et incohérent avec l'ensemble de la révélation divine (comme la prière des morts dans le livre de Baruch 3 : 4 et en 2 Maccabées 12 : 45) est irrémédiablement rejeté.

**e) L'authenticité d'un texte naturellement reconnue** vis-à-vis de son auteur et/ou de son objet, tels les chrétiens de Bérée qui « reçurent la parole avec toute bonne volonté, examinant chaque jour les écritures (pour voir) si elles étaient ainsi » (Act 17 : 11).

## **II. LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT (ou de la Torah<sup>1</sup>)**

### **A. LE COURANT JUIF**

## 1. Le canon juif

Le canon juif a été établi progressivement, au fur et à mesure de la rédaction des livres inspirés. Lorsqu'un prophète écrivait un ouvrage, celui-ci était tout naturellement incorporé parmi les textes sacrés. Par exemple, le prophète Daniel considérait les écrits de Jérémie, son aîné de quelques décennies, comme faisant partie du canon biblique (Dan 9 : 2).

En l'an 70 après J.C., l'anéantissement de la révolte juive par le général romain Titus a été un désastre, tant sur le plan national (par la dispersion des Juifs dans l'Empire romain) que religieux (par la destruction du second temple de l'Éternel à Jérusalem). Peu après, en 98, quelques rabbins, tous issus des milieux pharisiens, se retrouvèrent à Jamnia, bourgade proche de Jaffa, pour restructurer la religion juive et répondre à certaines questions relatives au canon. Ils fixèrent de manière définitive le canon des livres saints.

Cette publication officielle ne fit que confirmer un état de fait, puisque Flavius Josèphe (historien juif, 37-100) signalait déjà dans un de ses ouvrages (*Contre Appion*, 1.8) l'existence d'un ensemble de 22 rouleaux qui faisaient référence dans la religion juive. Jésus et les apôtres se sont d'ailleurs toujours référés à cet ensemble de 22 livres lorsqu'ils parlaient de l'Écriture (appelée parfois "loi" ou "loi et prophètes" ou encore "loi, prophètes et psaumes").

Pour les responsables religieux juifs de Jamnia, la période d'inspiration des textes sacrés a duré de Moïse (considéré comme le rédacteur des 5 premiers livres, la Torah) jusqu'à Artaxerxès (465-423). En effet, ils ont estimé que l'ère prophétique est révolue depuis Malachie (vers 420 avant J.-C.). *Cette limite dans le temps permet d'éliminer systématiquement tous les écrits postérieurs à cette date*, notamment le foisonnement des productions apocalyptiques qui risquaient de remplacer, par un illuminisme individualiste, le solide attachement aux écrits reconnus.

## 2. Livres retenus

Les 22 rouleaux « officialisés » (correspondant exactement aux 39 livres répertoriés dans les versions protestantes de la Bible mais dans un ordre différent) sont répartis en trois grandes divisions dont parle Jésus lui-même en Luc 24 : 44 : « Il fallait que toutes les choses qui sont écrites de moi dans la loi de Moïse, et dans les prophètes, et dans les psaumes (ou autres écritures), fussent accomplies » :

a) *la Loi (la Torah)* : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome

b) *les Prophètes (les Nebiim)* :

1. Premiers Prophètes : Josué, Juges, Samuel (1 et 2), Rois (1 et 2)

2. Prophètes Seconds : Esaïe, Jérémie, Ézéchiel + les Douze (petits prophètes)

c) *les Écrits (les Ketoubim)* : Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique des Cantiques, Ecclésiaste, Lamentations, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, Chroniques (1 et 2).

### 3. Livres refusés

Une quinzaine de livres, de chapitres et de fragments de textes ont été écartés.

a) *Les sept livres figurant dans le canon catholique* :

– *Tobie ou Tobit* : curieuse épopée d'un père aveugle (Tobit) et de son fils (Tobie) conduits par un ange du territoire de Nephtali jusqu'à Ecbatane (en Médie), écrite vers 200 av. J.-C.

– *1 et 2 Maccabées* : récits historiques ou légendaires exaltant les révoltes juives dirigées par les Maccabées contre les rois de Syrie (en premier lieu Antiochus Épiphane) entre 175 et 135 av. J.-C.

– *Judith* : histoire d'une héroïne nationale juive s'introduisant dans le camp d'un général assyrien pour lui trancher la tête et assurer une délivrance inespérée au peuple juif, vers 150 av. J.-C.

– *Baruch* : court livre de cinq chapitres attribués au secrétaire du prophète Jérémie poursuivant son message en 3 grands thèmes (confession des péchés d'Israël, éloge de la sagesse, chants sur la captivité et le retour).

– *Le Siracide* (ou Ecclésiastique) : enseignement d'un maître de sagesse dispensé à Jérusalem au IV<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. et ressemblant aux Proverbes de Salomon.

– *Le Livre de la Sagesse* : traité de morale attribué à un certain Salomon vivant à Alexandrie au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., qui désapprouve le scepticisme, le matérialisme et l'apostasie.

b) *Divers ajouts également intégrés dans l'A.T. des Bibles catholiques* :

– *Le Cantique des trois enfants saints* (ou des trois jeunes gens, c'est-à-dire Schadrac, Meschac et Abed-Nego), généralement incorporé au chapitre 3 de Daniel.

- *L’histoire de Suzanne* : chapitre 13 ajouté au livre de Daniel.
- *L’histoire de Bel et du Dragon* : chapitre 14 ajouté au livre de Daniel.
- *Compléments à Esther* : ajoutés pour introduire la mention officielle de Dieu dans ce livre.

*c) D’autres livres ou fragments écartés également du canon catholique :*

- *La prière de Manassé*\*<sup>2</sup> : œuvre lyrique de 15 versets, inspirée par 2 Chroniques 33 : 12-16, ajoutée généralement à 1 Esdras (cf. infra).
- *La lettre de Jérémie* : message destiné aux captifs de Babylone et abusivement attribué à Jérémie.
- *1 Esdras* : complément historique douteux des récits de captivité et du retour d’exil (adaptation de 2 Chroniques 35-36 ; Esdras 8 et Néhémie 8).
- *2 Esdras* (ou Apocalypse d’Esdras)\* : probablement un pseudépigraphe, écrit juif rédigé entre 150 av. J.-C. et 100 après J.-C., abusivement attribué au scribe Esdras.
- *3 et 4 Maccabées* : récits fantaisistes sur la période antérieure à celle des Macchabées.

#### **4. Les raisons de leur refus**

Une simple lecture et une étude rapide de ces écrits nous permettent de comprendre aisément pourquoi les autorités juives (et à leur suite, les responsables des églises protestantes, anglicane et même grecque orthodoxe, pour les mêmes raisons) ne leur ont jamais accordé le statut de livres canoniques :

- a) le caractère réellement prophétique fait défaut ;
- b) la véritable autorité divine est passée sous silence ;
- c) aucune nouvelle révélation messianique n’est affirmée ;
- d) plusieurs erreurs doctrinales ou historiques sont présentées ;
- e) les destinataires présumés les ont eux-mêmes déconsidérés.

## **B. LE COURANT CATHOLIQUE**

Pourquoi des livres présentant si peu d’intérêt ont-ils été introduits, puis maintenus dans les versions catholiques de la Bible ? Qui est responsable d’une telle confusion et comment s’est-elle développée ?

### **1. La Version des Septante**

Entre le IIIème et le IIème siècle avant J.-C., les textes sacrés juifs ont été traduits pour la première fois en une langue étrangère, en grec en l'occurrence : il s'agit de la célèbre version des Septante. Selon la légende, le roi Ptolémée II (285-246) aurait réuni à Alexandrie (ville du nord de l'Égypte), 72 traducteurs (6 par tribu d'Israël) qui auraient réalisé leur travail en 72 jours (!). En réalité, certains spécialistes estiment que cette œuvre magistrale a probablement été réalisée sur un siècle. Elle était destinée aux Juifs de la dispersion qui éprouvaient quelques difficultés à utiliser leur littérature religieuse dans la langue originelle (l'hébreu).

Les textes qui ont été plus tard refusés par les rabbins juifs à Jamnia, ont ainsi été progressivement incorporés à cette version grecque et ont acquis peu à peu une certaine notoriété de par leur utilisation. En effet, la Septante a connu un vif succès, tout d'abord auprès des communautés juives de la diaspora et ensuite parmi les communautés chrétiennes des premiers siècles de notre ère, à une époque où le grec constituait la langue internationale par excellence.

## 2. La Vulgate

À la fin du IVème siècle de notre ère, la nécessité d'une traduction latine de la Bible complète (A.T. + N.T.) s'est imposée pour les besoins de l'évangélisation de l'immense Empire romain. Jérôme (Père de l'Église latine, propagateur de l'idéal monastique, 347-419) réalisa cette tâche grandiose entre 390 et 405 à partir des originaux hébreux et grecs et de la version des Septante. C'est ainsi que l'A.T. de la version latine de la Bible s'est augmenté, par rapport à la Torah, de plusieurs écrits contestés par Jérôme lui-même. En effet, le célèbre traducteur, tout en les incluant dans son travail, les a présentés aux lecteurs comme suspects, tant par leur origine incertaine que par leur prétendue valeur doctrinale. *Jérôme qualifiait ces écrits de « contes profanes » par rapport aux 39 « livres inspirés ».*

Grâce au poids de l'église catholique romaine, cette version latine de la Bible a connu au cours des siècles une telle diffusion qu'on l'appellera la Vulgate (du terme latin *vulgata*, signifiant « répandue »).

Dès l'époque de Jérôme, *Augustin* (Père de l'Église latine, évêque d'Hippone, 354-430) s'opposa ouvertement aux conceptions du traducteur et reconnut aux livres « ajoutés » une grande valeur due, selon lui, à « l'inspiration de la version des Septante ». Augustin fit d'ailleurs prévaloir son opinion au concile de Carthage en 397.

### **3. La confusion**

Le doute est désormais semé et la confusion ira en s'amplifiant au cours du Moyen Age. D'une part, la Vulgate se répand très largement ; d'autre part, la mise en garde de Jérôme tombe en désuétude au profit de la pensée augustinienne.

À la suite de la réforme protestante du XVIème siècle, l'Église catholique profita du concile de Trente (1546-1563) pour organiser sa contre-réforme et consacrer la Vulgate comme version officielle de l'Église. Ainsi, les livres « ajoutés » dans l'A.T. devinrent « deutérocanoniques », ce qui leur confère une certaine autorité dans le canon catholique.

Toutefois, cette décision était guidée par le contexte théologique de l'époque : les autorités catholiques puisaient dans ces livres deutérocanoniques des arguments légitimant les indulgences, les œuvres, le purgatoire, les prières pour les morts, l'invocation des saints, le sacerdoce et le célibat des prêtres, etc. — tous ces points étant vigoureusement combattus par les protestants, au premier rang desquels Luther.

## **C. LE COURANT PROTESTANT**

### **1. Le constat**

La position de tous les Réformateurs sur le canon de l'A.T. (et à leur suite, de tous les mouvements religieux issus de la Réforme) a été unanime, claire et précise : une confiance absolue au canon connu et approuvé par Jésus et les apôtres, canon confirmé ultérieurement par les spécialistes juifs qui avaient statué en la matière à la fin du Ier siècle de notre ère - (d'autant plus qu'il s'agissait d'écrits touchant à leur propre histoire, leur législation, leur culture et leur religion).

Les églises protestantes ont donc repris purement et simplement le canon de l'A.T. déjà constitué, sans rien y ajouter et sans rien en retrancher, selon la recommandation d'Exode 12 : 32 : « Toutes les paroles que je vous commande, vous prendrez garde de les pratiquer. Tu n'y ajouteras rien, tu n'en retrancheras rien ». Cette exhortation est d'ailleurs répétée en Apocalypse 22 : 18-19, accompagnée de sentences punitives.



En agissant de la sorte, les Réformateurs ne faisaient qu'appliquer une de leurs revendications essentielles : «*Sola Scriptura !*» Seule, en effet, l'Écriture Sainte, divinement inspirée et unanimement acceptée comme telle, détient toute autorité utile et nécessaire dans le domaine de la foi.

## **2. La classification**

La seule modification apportée par les protestants concerne le classement des 39 livres selon leur genre littéraire :

- a) *Livres législatifs* : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome.
- b) *Livres historiques* : Josué, Juges, Ruth, Samuel (1 et 2), Rois (1 et 2), Chroniques (1 et 2), Esdras, Néhémie, Esther.
- c) *Livres sapientiaux* : Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques.
- d) *Livres prophétiques* : Esaïe, Jérémie, Lamentations, Ézéchiël, Daniel, 12 petits prophètes.

## **3. Conclusion**

La raison principale du rejet des apocryphes par les protestants vient de leur absence visible de toute inspiration divine, comme le confesse d'ailleurs l'auteur inconnu de 2 Macchabées : « Si la composition (de cet ouvrage) est bonne et réussie, c'est aussi ce que **j'ai** voulu ; si elle a peu de valeur et ne dépasse guère la médiocrité, c'est tout ce que **j'ai** pu faire » (2 Macc 15.38).

# **III. LE CANON DU NOUVEAU TESTAMENT**

## **A. LES LIVRES CANONIQUES**

### **1. Le choix**

Le foisonnement des écrits religieux entre les années 50 et 150 de l'ère chrétienne a obligé les Pères de l'Église à établir un choix rigoureux. Un des critères essentiels pris en considération a été leur caractère « apostolique ». En effet, l'apôtre a, dans l'histoire de l'Église, une fonction unique qui ne se répète pas : il est témoin oculaire et auditif de l'événement « Jésus ». Par conséquent, seuls les écrits ayant pour auteur un apôtre - ou un de ses disciples directs (Marc interprète de Pierre et Luc interprète de Paul) ou un frère du Seigneur

(Jacques et Jude) sont censés garantir la pureté du témoignage chrétien. Le canon du N.T. s'est donc formé par élimination.

## **2. L'évolution**

### **a) Liste de Marcion**

Le plus ancien recueil d'écrits néo-testamentaires connu aujourd'hui est l'œuvre d'un certain Marcion, vers 150, qui a été condamné comme hérétique, car il rejetait d'office tout ce qui était en relation étroite avec l'A.T. Selon sa théorie, les seuls auteurs légitimes étaient Paul (apôtre des nations) et Luc (disciple de Paul). Son canon ne renferme donc que le seul évangile selon Luc et dix épîtres de Paul.

### **b) Canon de Muratori**

La seconde liste bien établie que nous possédons, date de la seconde moitié du II<sup>ème</sup> siècle. Elle a été mise à jour par le bibliothécaire Muratori († 1750) à la Bibliothèque ambrosienne de Milan. Cette liste (probablement établie en réaction contre celle de Marcion) reconnaît comme canoniques les 4 évangiles, les Actes, 13 épîtres pauliniennes, Jude, 1 et 2 Jean, l'Apocalypse de Jean et celle de Pierre (avec une certaine réserve, il est vrai).

### **c) Table d'Origène**

Vers 230, Origène (Père de l'Église grecque, exégète et théologien, 185-254) publia en Égypte une liste complète des livres canoniques qui fit petit à petit autorité dans le monde chrétien.

## **3. La décision**

Finalement, 27 ouvrages ont été déclarés canoniques. Deux critères les recommandent :

- ils ont tous été reconnus écrits au cours de la 2<sup>nd</sup>e moitié du I<sup>er</sup> siècle (critère d'ancienneté) ;
- ils émanent des apôtres eux-mêmes ou de leurs disciples directs (critère d'authenticité).

Toutefois, il a fallu patienter jusqu'à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle pour que ce canon soit accepté par toutes les composantes du monde chrétien : en Orient,

Athanase, évêque d'Alexandrie, inclut les 27 livres dans sa lettre pastorale de Pâques de l'an 367 et en Occident, c'est vers l'an 400 que Jérôme et Augustin officialisèrent ces mêmes 27 livres. La décision finale fut prise à la suite de plusieurs rencontres ecclésiastiques importantes : synode de Rome (382), concile d'Hippone (393) et les deux conciles de Carthage (397 et 419).

#### **4. Les réticences**

7 livres apostoliques ont été discutés, voire même contestés par certains, avant de voir leur « canonicité » reconnue unanimement:

- *Hébreux* : à cause de l'anonymat de son auteur ;
- *Jacques* : à cause de son insistance sur les œuvres (Luther la qualifia d' « épître de paille ») ;
- *2 Pierre* : à cause d'une différence de style trop marquée par rapport à la 1ère épître de Pierre ;
- *2 et 3 Jean* : à cause de l'ambiguïté des termes « l'ancien », « la dame élue », « la sœur élue » (2 Jean 1,13), et des termes « l'ancien » et « Gaïus » de 3 Jean 1 ;
- *Jude* : à cause de certaines références à des livres apocryphes ;
- *Apocalypse* : à cause de son caractère visionnaire<sup>3</sup>.

#### **B. LES LIVRES APOCRYPHES**

Les livres apocryphes du N.T. n'occasionnent pas les mêmes débats que ceux de l'A.T. car tous les chrétiens (catholiques, orthodoxes, protestants, anglicans) se sont conformés au choix historique de leurs prédécesseurs à la fin du IVème siècle. Au cours des siècles, les Églises chrétiennes (toutes tendances confondues) n'ont jamais essayé d'adjoindre de la littérature apocryphe au canon constitué, estimant que, par les 27 livres désignés, la révélation de Dieu au monde par Jésus-Christ est suffisante, complète et parfaite.

Même si les livres apocryphes, tous postérieurs au 1er siècle, ont été refusés par manque d'inspiration divine et de profondeur spirituelle, ils n'en constituent pas moins une source de renseignements intéressants concernant le développement de la doctrine, d'hérésies et de la liturgie de l'Église primitive.

Comme pour les livres canoniques, tous les genres littéraires sont représentés<sup>4</sup>:

- a) **évangiles** : *l'évangile selon les Hébreux et l'évangile de Thomas* ; ils sont censés fournir des détails sur deux périodes de la vie de Jésus occultées dans le N.T. : l'enfance et l'adolescence de Jésus et les 40 jours du Ressuscité avant l'Ascension ;
- b) **actes** : *les actes de Paul et de Thécla* (vers 170) ;
- c) **épîtres** : *les sept épîtres d'Ignace* (vers 110) ; *l'épître de Polycarpe aux Philippiens* (vers 115) ; *l'épître de Clément aux Corinthiens* (vers 100) ; *l'épître de Barnabas* (entre 70 et 135) ; *l'ancienne homélie* aussi nommée *seconde épître de Clément* (entre 120 et 140) ; *la Didachè des douze apôtres* (enseignement des 12 apôtres, entre 100 et 120) ; *le Berger d'Hermas* (allégorie écrite entre 115 et 145) ; *l'épître aux Laodicéens* (IV<sup>ème</sup> s.)
- d) **apocalypse** : *l'apocalypse de Pierre* (vers 150).

### C. CONCLUSION

N'est-il pas merveilleux de considérer que tous les chrétiens ont à leur entière disposition exactement les mêmes textes néo-testamentaires qui, faveurs supplémentaires, sont placés dans le même ordre ?

- a) *Livres historiques* : Évangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean, Actes des Apôtres
- b) *Livres doctrinaux* : Épîtres de Paul aux Romains, Corinthiens (1 et 2), Galates, Éphésiens Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens (1 et 2), Timothée (1 et 2), Tite et Philémon, Épître aux Hébreux, Épîtres de Jacques, Pierre (1 et 2), Jean (1,2 et 3) et Jude
- c) *Livre prophétique* : Apocalypse de Jean

Au fil du temps, ces 27 livres, qui constituent finalement le canon du N.T., se sont imposés d'eux-mêmes grâce à une triple action :

- 1) leur inspiration divine intrinsèque,
- 2) le caractère unique et concordant de leur contenu
- 3) la personnalité de leurs auteurs, tous proches de Jésus-Christ.

En soi, nous pouvons y discerner un véritable miracle de Dieu : c'est Sa Parole qui est intemporelle et universelle et qui se maintient « incorruptible, vivante et permanente » (1 Pierre 1 : 23). En fait, « la Parole de notre Dieu demeure à toujours. » (Esaïe 40 : 8). « Or c'est cette parole qui vous a été annoncée » (1 Pierre 1 : 25).

<sup>1</sup> En regroupant certains petits livres (par exemple les 12 "petits prophètes" réunis dans un seul volume), le canon des écritures juives (appelé par extension "Torah") comporte, par analogie au nombre de lettres de l'alphabet hébreu, 22 rouleaux pour un total effectif de 39 livres.

<sup>2</sup> Les livres marqués par un astérisque sont également absents de la version des Septante.

<sup>3</sup> Ce livre a été l'un des premiers dont l'autorité divine ait été attestée; paradoxalement, il sera le dernier à être incorporé au Canon après diverses hésitations.

<sup>4</sup> Il est possible de se procurer chacun de ces ouvrages dans des librairies spécialisées.

## B) Le rôle des Pères de l'Église

Les Pères de l'Église ont joué un rôle important dans leur volonté d'édifier les saints et de défendre la vérité. Ce sont des écrits humains sujets à l'erreur et à la contradiction. Citons quelques exemples :

Polycarpe de Smyrne (A.D. 70-156) combattit le gnosticisme (le salut par la connaissance). Il rencontra l'hérétique Marcion qu'il qualifia de premier-né de Satan.

Ignace d'Antioche (A.D. 35-110) lutta contre la fausse doctrine hérétique Ébionite (garder la foi juive pour le salut). Il écrivit aussi contre le Docétisme (que Christ aurait seulement semblé avoir une naissance réelle, une mort réelle et une résurrection réelle).

Justin l'Apologète (martyr A.D. 100-165) défendit le christianisme contre les accusations d'athéisme et d'immoralité.

## C) Les hérésies primitives

L'hérésie peut être définie comme étant un éloignement radical de la vérité. Elle diffère de l'erreur par une question de degré.

Dans la deuxième partie du 2<sup>e</sup> siècle, plusieurs hérésies émergèrent :

### **. Le gnosticisme**

Le gnosticisme enseignant que la matière était mauvaise et que le salut s'obtenait par la connaissance initiatique. Pour eux, Christ n'aurait pas eu de corps. Le créateur peut être représenté sous la forme d'un archange et considéré comme l'incarnation du mal, ou comme un créateur bon mais imparfait. Il existe aux côtés d'un autre être suprême plus éloigné (Dieu) et dont la connaissance est difficile, qui incarne le bien. Afin de se libérer du monde matériel inférieur, l'être humain a besoin de la gnose, soit la connaissance spirituelle ésotérique disponible à travers l'expérience directe ou la connaissance (gnose) de l'être suprême.

1 Jean 4 : 2-3 (réfutation)

2 *Reconnaissez à ceci l'Esprit de Dieu : tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu ;*

3 *et tout esprit qui ne confesse pas Jésus n'est pas de Dieu, c'est celui de l'antéchrist, dont vous avez appris la venue, et qui maintenant est déjà dans le monde.*

### **. Le Montanisme**

Montanus fut un ancien prêtre païen (culte de Cybèle : la mère des dieux et la gardienne des richesses terrestres) supposément converti au christianisme. Montanus se présenta donc comme l'organe du Paraclet (le Saint-Esprit promis par Jésus). Il ne prétendait pas être le Paraclet lui-même; mais l'humain en extase prophétique n'étant qu'un instrument par lequel l'Esprit divin opère, comme un musicien sur un instrument de musique, les paroles qu'il proférait étaient non les siennes, mais celles du Paraclet.

Il associa à son œuvre deux femmes qui semblent avoir été merveilleusement douées pour les extases et vraisemblablement pour la suggestivité : Prisca ou Priscilla et Maximilla. Elles quittèrent leurs maris, et il les mit au rang des vierges dans son Église. Elles eurent un grand succès; on venait de loin pour assister à leurs prophéties. En ce temps-là, on s'accordait généralement à attribuer les phénomènes de ce genre à une cause surnaturelle, les uns, à l'action de Dieu, les autres à l'œuvre et aux ruses des démons. Ceux que ce mouvement mettait en défiance proposèrent d'exorciser Priscilla et Maximilla. Cette demande fut repoussée comme injurieuse pour le Saint-Esprit, qui les avait choisies pour organes. En conséquence, les évêques du voisinage condamnèrent le montanisme et excommunièrent ses adhérents. Ces mesures furent approuvées par les principaux évêques de l'Asie Mineure. Les montanistes protestèrent et

s'efforcèrent de se concilier la faveur des chrétiens d'Occident. Montanus propagea un déni de la signification de la Personne et de l'œuvre de Jésus-Christ.

### . **L'arianisme**

Arius niait la divinité de Christ et sa préexistence éternelle. L'**arianisme** est un courant de pensée théologique des débuts du christianisme, due à Arius, théologien alexandrin au début du IV<sup>e</sup> siècle, et dont le point central concerne les positions respectives des concepts de « Dieu le père » et « son fils Jésus ». La pensée de l'arianisme affirme que si Dieu est divin, son Fils, lui, est d'abord humain, mais un humain disposant d'une part de divinité.

Le premier concile de Nicée, convoqué par Constantin en 325, rejeta l'arianisme. Il fut dès lors qualifié d'hérésie par les chrétiens trinitaires, mais les controverses sur la nature divine et humaine du Christ se prolongèrent pendant plus d'un demi-siècle.

Voici un truc mnémotechnique pour nous assurer de notre orthodoxie concernant le Déité de Jésus-Christ : le 3 « E », co-Éternel, co-Égal et co-Essentiel.

### D) Le Symbole des Apôtres

Le **Symbole (Credo) des Apôtres** est une profession de foi chrétienne en usage en Occident, dans les Églises catholique et protestante. Pour la tradition, le **Symbole des Apôtres** aurait été transmis directement par les Apôtres sous l'influence de l'Esprit Saint.

Ignace d'Antioche (vers 35-113) fait explicitement allusion au symbole dans sa lettre aux Tralliens.

Dans la Confession de foi de La Rochelle en 1559, les Églises Réformées de France déclarent reconnaître « les trois Symboles, à savoir des Apôtres, de Nicée, et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu ».

Jean Calvin dans *De la foi*, souligne l'inspiration du Symbole :

*« Je nomme le symbole des apôtres, mais je ne me soucie pas beaucoup de savoir qui en a été l'auteur... Quoi qu'il en soit, je ne doute nullement, de quelque part qu'il soit*

*procédé, qu'il n'ait été dès le premier commencement de l'Église et même dès le temps des apôtres reçu comme une confession publique et certaine de la foi. »*

### **Texte du Symbole des Apôtres**

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.  
Et en Jésus Christ, son Fils unique, notre Seigneur ; qui a été conçu du Saint Esprit, est né de la Vierge Marie,  
a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers ; le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts.  
Je crois en l'Esprit Saint, à la sainte Église Universelle, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle.

---

### **QUESTIONS D'ÉTUDE**

1. Pouvez-vous répondre à ces questions?

- a) Croyez-vous que la doctrine biblique est importante? Pourquoi?
- b) Plusieurs facteurs ont guidé le choix des livres canoniques : lesquels? Ils sont au nombre de cinq.
- c) Quelle fut la contribution des Pères de l'Église pour l'établissement des fondations de la foi? Quelle faiblesse caractérise cette contribution?
- d) Définissez une hérésie.
- e) Distinguez l'hérésie de l'erreur doctrinale.
- f) Quelles sont les trois hérésies suivantes : le gnosticisme, le montanisme et l'arianisme? Pourriez-vous défendre bibliquement pourquoi ces hérésies minent la foi des croyants?



2. Question de réflexion

La doctrine de la préservation des Saintes Écritures et l'élaboration du Canon de la Bible. Êtes-vous persuadé(e) que la révélation est maintenant complétée?

3. Pour mieux profiter de la leçon

Mémoriser le « Symbole des Apôtres ». Écrivez-le pour référence ultérieure.

**APPLICATIONS**

1) Rendons grâces à Dieu pour son œuvre d'inspiration et de préservation des Saintes Écritures. Prions pour en connaître l'infinie valeur et pour nous en inspirer un grand amour et une complète soumission comme règle de foi et de pratique.

2) Remercions le Seigneur de nous avoir donné au cours des siècles des apologètes, des docteurs et des pasteurs pour nous les expliquer et nous inviter à les utiliser pour une plus grande consécration, un meilleur service et une réelle sanctification.

3) Donnons-nous la peine de bien connaître notre confession de foi (Confession de Foi Réformée Baptiste de Londres de 1689) qui constitue un rempart contre les hérésies et les erreurs doctrinales.

**QUE NOTRE GRAND DIEU SOIT BÉNI, LOUÉ ET ADORÉ  
ÉTERNELLEMENT!**

**A M E N !**

